

ENTREPRISES

Les nouveaux enjeux de la mobilité professionnelle

Évolutions professionnelles. La fédération nationale des entreprises qui œuvrent dans le domaine de l'accompagnement des mobilités professionnelles, aujourd'hui présidée par une Dijonnaise, avance cinq propositions pour mettre cette problématique au cœur de la lutte contre le chômage et de l'attractivité des territoires.



Cinq propositions pour un enjeu sociétal et économique aussi important que mal pris en compte : c'est ce que propose le *Livre blanc sur la mobilité géographique des salariés*, présenté le 1er juillet à Paris. Un livre blanc dû à FAR & MG, la Fédération des acteurs de la relocation et de la mobilité géographique, et réalisé en partenariat avec Cilogère Services Action Logement, acteur du logement social en France. L'une des missions de ce dernier est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Si la production d'un tel livre blanc s'est révélée nécessaire, c'est parce que la question de la mobilité professionnelle doit être perçue, dans notre pays, comme centrale, dans la lutte contre le chômage et en termes d'attractivité pour les territoires. FAR & MG est présidée depuis octobre par une Dijonnaise: Charlotte Pouhin, cofondatrice, avec Gwénaëlle Giloppe, de Bourgogne Mobilité, une structure créée il y a dix ans, qui emploie cinq personnes et qui accompagne, chaque année, 150 familles, en France et à l'étranger, dans des problématiques de mobilité professionnelle.

«VOLONTÉ POLITIQUE»

«Nous sommes à l'aube d'une importante réforme pour ce qui concerne Action Logement, précise-t-elle. Cet organisme est en charge de collecter ce qu'auparavant on appelait le "1% logement", qui représentait 1% de la masse salariale des entreprises de plus de vingt salariés et qui, aujourd'hui, n'en représente plus que 0,45%. Tout cet argent constitue la Participation des employeurs à l'effort de construction (Peec). Il est utilisé, d'une part, sur la création de logements sociaux et, de l'autre, sur l'aide aux salariés dans leur mobilité professionnelle et dans l'accès aux services qui y sont liés. Cela peut se traduire par une prise en charge des frais d'agences immobilières, ou de double loyer et, dans certains cas, cela permet aussi de sous-traiter les problématiques de mobilité à des entreprises telles que les notres». La réforme qui s'annonce va bouleverser le quotidien des acteurs de la relocation. Jusqu'à présent, il existait en France 21 Comités interprofessionnels du logement (Cil), mais la réforme ne devrait plus en laisser qu'un seul: Action Logement. «L'idée, poursuit Charlotte Pouhin, c'est de mutualiser les contribu-



Le duo fondateur de Bourgogne Mobilité avec Charlotte Pouhin, (à gauche) cogérante et responsable opérationnelle qui préside également la fédération FAR & MG, rassemblant les acteurs de la relocation et de la mobilité géographique, et Gwénaëlle Giloppe, cogérante et responsable commerciale. Elles sont ici en compagnie de Gaetan de Chanterac, responsable commercial national.

tions, afin d'obtenir une plus grande équité dans la répartition des logements sociaux et des aides aux salariés, au niveau national, qu'il n'y ait plus de concurrence entre les Cil au niveau régional. C'est la volonté politique de mettre la priorité sur la mobilité des salariés qui s'exprime et nous sommes intéressés par cette évolution puisque nous nous positionnons comme des acteurs essentiels de ces mécanismes. Le gouvernement a compris que pour lutter, en partie, contre le chômage, il faut permettre aux gens d'aller chercher du travail là où il y en a, et donc de faciliter les mobilités». Au sein de FAR & MG on réalise que se joue là une étape importante pour cette profession peu connue de l'accompagnement des mobilités. L'enjeu n'est pas mince: Action Logement «pèse» 4 milliards d'euros de ressources au plan national et, potentiellement, 14 millions de salariés concernés.

UN POTENTIEL ÉNORME POUR TOUTE UNE PROFESSION

«Pour l'heure, souligne la présidente de la fédération FAR & MG, seulement 460.000 salariés ont été aidés. Cela donne une idée du potentiel de développement porté par la réforme qui s'annonce. Cela signifie aussi qu'il reste du travail à faire pour améliorer l'aide aux salariés. Au sein de notre fédération, nous travaillons étroitement avec Action Logement pour gagner en efficacité dans l'affectation des aides et pour en réorienter une partie sur la mobilité géographique». On en revient donc aux propositions avancées par

le livre blanc (voir encadré) donc l'objectif est «d'aider les entreprises et les salariés à faire de la mobilité une opportunité et non une contrainte». Il propose un diagnostic de la question et les cinq propositions avancées visent à «sécuriser et favoriser la mobilité géographique des salariés». «On s'aperçoit, poursuit Charlotte Pouhin, que les questions de mobilité professionnelle sont une composante de la gestion des ressources humaines, mais aussi de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ces dernières sont demandeurs de nos services parce qu'elles n'ont pas toujours en interne les ressources adéquates. Nous sommes des acteurs très impliqués dans le tissu économique local. Nous avons des liens avec les mairies, nous sommes partenaires de banques, d'agences immobilières, d'entreprises de déménagement. Il faut préciser que les sociétés réunies au sein de FAR & MG, et du réseau mobilia auquel appartient Bourgogne Mobilité, sont en conformité avec des règles déontologiques qui font que nous ne touchons pas de commissions, de la part de ces partenaires. Nous sommes rémunérés par les entreprises qui font appel à nos services». La mobilité professionnelle, ces sociétés la conçoivent en effet au sens large: pour un cadre nommé en Bourgogne, il faut trouver un logement, mais aussi un emploi pour le conjoint. Plus globalement, aux yeux de Charlotte Pouhin, le rôle croissant que des entreprises comme la sienne peuvent jouer, à l'avenir, dans le contexte de réforme des aides, touche directement à la notion d'attractivité du territoire: «Être effi-

cace sur les questions de mobilité, c'est aussi prouver notre capacité à attirer en Bourgogne de grosses entreprises. Les entreprises d'accompagnement à la mobilité sont un outil de réponse à la crise et un outil de réflexion: nous

savons quels sont les éléments qui peuvent faire peur dans la mobilité et nous savons comment répondre à ses inquiétudes...».

BERTY ROBERT

Cinq propositions pour favoriser la mobilité géographique des salariés

- ◆ **Un « diagnostic mobilité » pour les salariés et demandeurs d'emploi.** Il traite toutes les dimensions de la mobilité géographique: logement, situation familiale, emploi du conjoint, scolarisation des enfants... Il permet d'apprécier la pertinence d'une mobilité géographique en identifiant les cas dans lesquels elle serait inopportune et ceux dans lesquels elle arriverait au « bon moment ». Il réduit l'incertitude pour ceux qui en bénéficient et permet de transformer une mobilité en véritable projet. Il est adapté à toutes les situations professionnelles et peut être prescrit aux salariés comme aux demandeurs d'emploi.
- ◆ **Mieux intégrer la mobilité géographique aux stratégies de GRH.** Les entreprises manquent de process RH adaptés pour mieux gérer la mobilité géographique. Il faut donc former les managers et les responsables RH aux enjeux spécifiques soulevés par la mobilité géographique. Créer des process mobilité inscrits dans le temps. La mobilité doit être préparée en amont et suivie en aval pour avoir toutes les chances de réussir. Centraliser et mutualiser les coûts liés à la mobilité géographique. Il est nécessaire de ne pas faire peser entièrement les coûts de la mobilité sur les établissements ou les directions régionales.
- ◆ **Intégrer la mobilité géographique à la RSE des entreprises.** La démarche RSE permet de sécuriser les trajectoires des salariés en prenant en compte les effets des mobilités sur leur vie privée. Stratégique et globale, elle est adaptée pour contrôler les conséquences négatives et valoriser les effets positifs que peut créer la mobilité. Intégrer la mobilité géographique aux démarches RSE permet de répondre aux nouvelles attentes des salariés en matière de conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, d'assurer une meilleure sécurisation juridique des mobilités, et de clarifier et unifier la gestion des mobilités au sein des groupes et des grandes entreprises.
- ◆ **Mobiliser les pouvoirs publics pour faire entrer la question du logement dans la gestion des mobilités.** Les mobilités géographiques doivent jouer un rôle actif dans les politiques de lutte contre le chômage et d'attractivité des territoires. Parce que la mobilité est un bien public qui produit d'importantes externalités, elle relève du champ d'action des pouvoirs publics. Des acteurs comme le Direccte et les collectivités locales peuvent avoir une visibilité sur les mouvements de main d'œuvre, par exemple en cas d'implantation d'activité, de déménagement de site ou de restructuration.
- ◆ **Renforcement des dispositifs d'aide à la mobilité proposés par Action Logement.** Compte tenu de leurs compétences opérationnelles, témoins des difficultés rencontrées au quotidien par les salariés, les entreprises de la mobilité proposent de participer à la réflexion autour de la Garantie Locative dont la refonte est importante pour l'accès au logement des jeunes et des nouveaux embauchés. Le dispositif Aide Mobilité-Pass gagnerait en efficacité grâce à la suppression des conditions de ressources (plafonds PlI) imposées aux salariés qui en demandent le bénéfice. Une aide aux frais d'agence immobilière pour les jeunes de moins de trente ans en situation de recrutement. Cette mesure pourrait être financée au travers d'une évolution de l'Aide Mobilité-Jeune. Le dispositif des Aides Loca-Pass gagnerait en efficacité en relevant son montant actuellement plafonné à 500 euros. Cela faciliterait l'accès au logement et diminuerait un des coûts directs de la mobilité en évitant une avance de trésorerie trop importante pour les salariés, notamment pour les jeunes et les nouveaux embauchés accédant ou retournant à l'emploi.